



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°203/2024)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue des Eglantiers 14E.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-47606-2024 (art.177) : Rénover + créer une extension d'une villa unifamiliale existante en intérieur d'îlot avec piscine et construire 2 nouvelles villas unifamiliales à front de rue.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS n°48bis & ter - Quartier Sud/Est - approuvé par AGRBC du 10/06/1996.

Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir (PL) 171 délivré le 09/12/1968 (périmé).

Motifs principaux de l'enquête :

- Application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²).
- Application de l'article 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS n°48bis & ter en matière de l'article 1.3.
- Application des articles 175/15 et 175/20 du CoBAT: MPP - Enquête de 30 jours - demande soumise à rapport d'incidences au vu de l'Annexe B : rubrique 20 : aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m².

L'enquête publique se déroule à partir du **26/08/2024** et jusqu'au **24/09/2024** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be) :**

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1^{er} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : rue de Stalle 77, 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 09 octobre 2024** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5^{ème} étage), rue de Stalle 77, 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 19/08/2024.